

## CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 19 FEVRIER 2016 A 20H00

PRESENTS : BIANCONE Gilles, CHAUME-LAGOUTTE Marie-Ange, DESBROSSE Marie-Pierre, GOBEROT Jean-Michel, HAGELSTEIN Gaëlle, JURET Jean-Sébastien, LAGNEAU Pierre, LANOIR Frédérick, MICHELIN Jean-Marie, PAULIN Magali, RAYMOND Patrice, ROBERT Bertly.

EXCUSES : FERRAND Jean-Baptiste, SALIGOT Florent

Le secrétaire de séance est GOBEROT Jean-Michel.

### **1. Approbation du compte-rendu du 22 janvier 2016**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **2. Délibération convention groupement commandes prestations entretien voirie 2016 – 2018 COVATI**

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de donner mandat à la Communauté de communes des vallées de la Tille et de l'IGNON (COVATI) pour les prestations d'entretien de la voirie période 2016-2018 sur le territoire de la commune.

PRECISE que la COVATI approuvera seule les documents de la consultation (DCE) et se chargera du choix du (ou des) prestataires.

PRECISE que la Commune de Chaignay assurera la bonne exécution du marché pour les prestations la concernant.

AUTORISE le Maire à signer la convention de groupement de commandes pour les prestations d'entretien de la voirie période 2016-2018.

### **3. Débat d'orientation budgétaire 2016**

Nous avons plusieurs devis concernant divers travaux, qui seront à étudier afin de connaître les sommes à budgétiser pour cette année. Au vu du nombre important de ceux-ci, certains seront repoussés sur les prochaines années.

- Lave-vaisselle : 1 968.48 euros TTC
- Armoire positive (frigo) : 1375.20 euros TTC
- remplacement abats son église : 2 697.60 euros TTC
- **Restauration statue : convention 5 ans avec Fondation Patrimoine. Attente des dons**
- travaux aménagement du cimetière : 11 400 euros TTC
- aménagement garage en salle du conseil : 12 000 euros TTC
- Travaux salle des fêtes
- Eclairage église
- Fresque murale
- Mise aux normes école

#### **A budgétiser pour 2016**

- **Tennis – réfection** : coût cotennis : 24 636.00 TTC  
SUBVENTION conseil départemental : 6 940.50 euros  
Participation tennis de mettepain : 3 000.00 euros  
**RESTE A CHARGE COMMUNE : 14 695.50 euros**
- **Local technique (vestiaires sportifs)**  
82 000 TTC
- **Salle de classe rez-de-chaussée**  
Sellenet : 3 510.56 TTC  
Legeley : 10.341.66 TTC + plus value 504 TTC  
Hmeg : 5 359.92 TTC plus value non chiffrée  
**Soit un total de 19 716.14 TTC non inclus plus value**

#### **Dégâts des eaux :**

- Legeley : reste à payer 4 550 TTC
- Groupama : reste à recevoir : 2 178.75 euros  
(ADS a été réglée directement par groupama)

- **Réhabilitation presbytère**

Coût : > 410.000 euros

- **Accessibilité des bâtiments communaux**

Prévu dans l'agenda un montant de 5 000 euros TTC la première année

#### **4. Questions diverses**

- Concernant les regards d'eaux pluviales : un devis a été demandé à la société TIBO-DEGO montant total de 504 euros TTC.

Il s'avère que l'entretien est inclus dans le nouveau contrat avec Syndicat des eaux et Lyonnaise Suez.

Un contrôle visuel est prévu le 24 mars 2016 et un curage le 21 avril 2016 pour les regards très sales.

Nous avons contacté la responsable du service chez Lyonnaise et nous sommes mis d'accord afin de vérifier par nous-même avant cette date et de l'informer des urgences pour une intervention rapide.

- Suite aux infiltrations régulières d'eau pluviale chez M. Lagoutte, après les travaux effectués rue Radier, M. le Maire demande à M. Lagoutte de contacter directement les services de la COVATI, qui avait été déléguée pour la maîtrise des travaux par la commune de Chaignay.
- « Champ de Tir », le centre de formation de gendarmerie de Longvic envisage de transformer ce lieu en « Pas de tir ». Sur ce sujet, une enquête publique sera effectuée. M. le Maire prendra contact avec les responsables du « Champ de Tir ».
- La commune répond favorablement à la demande de M. Chevron pour accueillir son projet théorique de construction de halle de marché dans le cadre de ses études en BTMS de la pierre. M. Raymond, adjoint au maire, prend en charge ce projet d'étude.

La séance est levée à 22 h 10.